



## Reproche arrêt de travail

-----  
Par Ron

Bonjour

L'année dernière j'avais deux arrêts de travail

Cette année suite a un entretien individuel je me suis fais reproché pour le premier qui était une opération, que j'aurais du les prévenir au moment de mes premières consultation

Et pour l'autre, perte d'un proche, que je n'ai pas pu prévoir sa durée (1 mois) pour qu'il puisse s'organisé

Ont t'ils le droit?

Merci de votre réponse

-----  
Par kang74

Bonjour

Je suppose que le compte rendu de votre entretien individuel n'en fait pas mention .

La seule chose qu'on peut vous reprocher en cas d'arrêt de travail c'est la perturbation de service ; cela peut être effectivement un motif de licenciement .

Mais on ne peut pas vous reprocher de ne pas avoir des dons de divination .

-----  
Par hideo

surtout rédigez un compte rendu écrit de tout l'entretien .

-----  
Par Ron

Dans le compte rendu il y a écrit que j'ai du mal à gérer vie privée et professionnel suite a la perte du proche et que je suis complètement chamboulé

Je tiens a préciser, qu'a mon retour mon travail était irréprochable

-----  
Par kang74

C'est assez ironique de dire que cet evenement vous a chamboulé ( donc symptômes psychologiques qu'ils ont constatés) et de vous reprocher d'être en arrêt de travail pour y remédier .

Une visite chez le medecin du travail lui expliquant cette contradiction , vous laissant dans le flou et vous perturbant pourrait être utile .

Surtout qu'ils prouvent, en le mettant dans un entretien individuel que cela pourrait avoir aussi un impact sur votre carrière .

-----  
Par Ron

Comme vous dite, c'est très ironique

Malheureusement il y a beaucoup de point qui reste verbale, car par la suite on m'a comparé a d'autre collègue qui pour le même cas son revenu 3 jours après, on m'a dit que je suis du coup pas une personne de confiance, et que la suite de mon évolution et compromise

L'article L1132-1 du code tu travail pourrait m'aider?